

« Soyez comme vous êtes »

Concours de styles et de looks de jeunes de 13 à 20 ans

REGLEMENT DU CONCOURS

ARTICLE 1 : OBJET DU CONCOURS

Le concours « Soyez comme vous êtes » (ci-après « le Concours ») est **un concours de styles et looks d'adolescents, d'après photographies**. Il se déroulera au Mans du 22 février 2010 au 8 avril 2010. **Ce concours est gratuit et sans obligation d'achat** et ouvert aux adolescents et aux jeunes âgés de 13 à 20 ans, quels que soient leur sexe, leur nationalité et leur lieu de résidence. Le but est de mettre en valeur la créativité des adolescents.

Tout candidat voulant concourir devra être photographié par Georges Pacheco, photographe professionnel demeurant 12, rue du Tertre à Ruillé en Champagne (72240). Ces séances de prises de vues auront lieu dans un studio photo installé pour l'occasion dans les locaux de la CCI de la Sarthe (Chambre du Commerce et de l'Industrie), au Mans (Entrée Place de la République par la « Maison de l'apprentissage »), lieu ouvert au public et en présence d'un assistant. C'est d'après ces photographies que seront évalués par le jury les looks et styles d'adolescents les plus remarquables.

ARTICLE 2 : ORGANISATEUR

Ce concours est organisé par l'association Le Mans Créapolis, dans le cadre de l'évènement « Nos histoires de mode », et en partenariat avec Le Mans Métropole, et la ville du Mans, la Chambre de Commerce et de l'Industrie de la Sarthe, et le Conseil général de la Sarthe. L'association Le Mans Créapolis est une association loi 1901, située au 8 av Laennec, 72000 Le Mans.

ARTICLE 3 : MODALITES DE PARTICIPATION

Chaque candidat ne pourra se présenter qu'une seule fois aux prises de vues.

Le règlement de ce concours et les autorisations pour reproduction des photographies, sont à retirer à partir du 10 février 2010 soit à l'accueil de la Chambre de Commerce et d'Industrie au Mans (1 Bd Levasseur, 72000 Le Mans), soit auprès du Service Jeunesse (13 rue de l'Etoile, 72000 Le Mans) ou à l'association Le Mans Créapolis (8 avenue René Laennec 72000 Le Mans) **ou téléchargeable sur le site internet www.lemans-creapolis.com**. Les autorisations doivent être dûment complétées, signées et remises impérativement au photographe Georges Pacheco, à l'occasion des prises de vues qui se dérouleront du 22 février au 6 mars.

Seuls les candidats présentant les autorisations dûment signées en deux exemplaires pourront être photographiés (voir art. 4).

La copie d'une pièce d'identité justifiant de l'identité et de l'âge devra être annexée à l'autorisation.

ARTICLE 4 : OBLIGATION DES CANDIDATS

Pour les candidats mineurs, le présent règlement doit avoir été lu et accepté par le ou les représentants légaux. De plus, une autorisation parentale de reproduction et de représentation de photographies en deux exemplaires sera indispensable.

Les candidats majeurs devront signer eux-mêmes l'autorisation de reproduction et de représentation de leurs photographies.

Chaque candidat devra avoir avec lui toutes les autorisations signées avant de s'inscrire et de se faire photographier.

En cas de fausse déclaration ou de falsification, le candidat ou ses représentants légaux s'exposeront aux sanctions prévues par l'article 441-1 du Code Pénal.

Toute difficulté quant à l'application du règlement fera l'objet d'une interprétation souveraine des organisateurs. L'association Le Mans Créapolis se réserve le droit de modifier ou d'annuler le concours s'il estime que les circonstances l'exigent sans que sa responsabilité puisse être engagée en raison de ces faits.

ARTICLE 5 : DEROULEMENT DU CONCOURS

Le concours se déroule en plusieurs étapes :

1-Retirer le règlement et les autorisations

(Voir art 3)

2-Séances de prises de vues :

Les séances de prises de vues auront lieu du **22 février au 27 février 2010 de 11h à 17h30 et du 1^{er} mars au 6 mars 2010 de 11h à 19h** dans un studio photo installé dans les locaux de la Chambre de Commerce et d'Industrie au Mans, entrée Place de la République par « La Maison de l'apprentissage ».

Il n'y aura pas de séance photos le dimanche 28 février.

Seuls les candidats ayant rempli ou fait remplir et signer l'autorisation de reproduction et représentation (parentale pour les mineurs) en 2 exemplaires pourront participer au concours en se faisant photographier. (Voir art 3)

Les candidats sélectionnés pour la projection disposeront gratuitement d'un tirage de la photo les concernant en format 15x21, à leur disposition à l'accueil de la Maison de l'apprentissage dans les locaux de la Chambre de Commerce et d'Industrie, Place de la République au Mans (Sarthe) à partir du 22 mars 2010, sur présentation d'une pièce d'identité. Aucune exploitation commerciale de cette photo ne pourra être faite sans l'accord du photographe.

Suite à une première sélection du photographe Georges Pacheco, une projection des photographies des candidats se fera Place de la République. Cette projection aura lieu les 31 Mars, 1, 2, 3, 8, 9 et 10 avril 2010, lors de l'évènement « Nos histoires de mode ».

3-Election des 20 semi finalistes :

Un jury de créateurs sarthois et de personnalités locales sera constitué et sélectionnera le 11 mars les 20 styles ou looks les plus remarquables. Cette première sélection pourra faire l'objet d'une exposition du 31 mars au 10 avril 2010. Chacun des 20 semi finalistes recevra un CD contenant l'ensemble des 20 photographies ayant fait l'objet de la sélection. Les 20 participants semi finalistes pourront conserver ces photos réalisées à l'occasion du concours mais ne pourront en faire aucune exploitation commerciale sans l'accord du photographe.

4-Election des 3 finalistes :

Il sera procédé à l'élection du lauréat et des deux autres finalistes le 8 avril 2010. Ces 3 finalistes seront élus par le jury final parmi les 20 candidats semi finalistes.

ARTICLE 6 : JURY

-Le jury réalisant les premières sélections sera composé de créateurs sarthois, du photographe Georges Pacheco, d'un représentant de Le Mans Créapolis, d'un représentant des services de la ville du Mans et de Le Mans Métropole, de Karine Bergeot (Conseil Général), de Laetitia Mousset (Association Le Mans côté cœur) et de Marlène Boutet (APHO) et de toute autre personne que les organisateurs jugeraient nécessaire. Les organisateurs se réservent le droit de modifier la composition du jury. Le jury se réunira le 11 mars dans les locaux de l'association Le Mans Créapolis.

ARTICLE 7 : CRITERES DE SELECTION

Les critères de sélection pour ce concours sont à la fois le style vestimentaire et le look de chacun des candidats. Contrairement aux concours de beauté, ce n'est pas la beauté de la candidate ou du candidat qui prévaut, mais plutôt sa capacité à composer un style cohérent, original et personnel. C'est l'aspect général de chaque candidat qui sera évalué par le jury, en tenant compte à la fois de son style, mais aussi de sa personnalité et de sa façon d'être.

Tous les styles sont les bienvenus et acceptés, tant qu'il n'y a pas atteinte à l'intégrité de la personne et que l'exposition de son image ne choque pas le public.

ARTICLE 8 : PRIX

A l'issue de la finale, les 3 lauréats se verront attribuer :

-1^{er} Prix : Une séance photo avec le photographe Georges Pacheco et la réalisation d'un book d'une valeur de 500 €. Le livre « Jean-Paul Gaultier, Punk sentimental » dédié par le couturier et un parfum Jean Paul Gaultier.

-**2^{ème} Prix** : Une séance photo avec le photographe Georges Pacheco d'une valeur de 400 €. Le livre « Jean-Paul Gaultier, Punk sentimental » dédié par le couturier.

-**3^{ème} Prix** : Une séance photo avec le photographe Georges Pacheco d'une valeur de 300 €.

La remise des Prix se fera le samedi 8 avril Les lauréats seront informés par courrier du lieu et de l'heure.

Ces dotations ne pourront faire l'objet d'aucune contestation et ne pourront en aucun cas être remplacées, échangées contre d'autres objets ou prestations ou faire l'objet d'un remboursement en espèces.

ARTICLE 9 : GRATUITE DU CONCOURS

L'accès au concours est gratuit. Les prises de vues sont gratuites pour tous les candidats participants. En aucun cas il ne peut être demandé au photographe, à l'association organisatrice et à ses partenaires de contrepartie financière pour l'utilisation de ces photographies dans les limites des conditions précisées à l'article 10.

ARTICLE 10 : DIFFUSION DES PHOTOS ET DROIT A L'IMAGE

La participation à ce concours implique :

- L'acceptation du présent règlement.

-L'autorisation donnée au photographe Georges Pacheco par les candidats ou le ou leurs représentants légaux d'utiliser, reproduire, et diffuser leur image suivant les conditions citées dans l'autorisation de reproduction et de représentation des photographies.

- En conséquence, le candidat autorise l'association Le Mans Créapolis et ses partenaires (voir art 2) à utiliser les photos le représentant et son nom sur tout support et pour tous les usages liés à l'événement jusqu'au 31 décembre 2010.

- Cette autorisation est donnée à titre gratuit, les participants ne recevant aucune rémunération, sauf celle prévue ci-dessus pour les trois gagnants.

-L'exposition des photographies des 20 candidats semi finalistes durant la manifestation « Nos histoires de Mode » du 31 mars au 10 avril.

ARTICLE 11 : INFORMATIQUE ET LIBERTES

Conformément aux dispositions de l'article 26 de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les participants bénéficient d'un droit d'accès et de rectification des données les concernant et peuvent demander au photographe Georges Pacheco, 12 rue du Tertre à Ruillé en Champagne (72240), que leurs coordonnées soient radiées et ne soient pas communiquées à des tiers.

ARTICLE 12 : DECISIONS DU JURY

Aucune réclamation ne pourra être faite concernant les décisions des différents jury qui statueront souverainement.

ARTICLE 13 : INTERPRETATION ET ACCES AU REGLEMENT

Toute interprétation litigieuse du présent règlement, ainsi que tous les cas non prévus, seront tranchés par l'association organisatrice.

Le présent règlement a été déposé chez Maître Degan, huissier de justice, à l'adresse suivante : 15-17 rue Gougéard, 72002 Le Mans Cedex. Il est possible de télécharger le règlement sur le site de l'association Le Mans Créapolis (www.lemans-creapolis.com).